

Metz, le 8 octobre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par :
laurent.staab@moselle.gouv.fr

**Mairie de SEMECOURT
3 place de la République
57280 SEMECOURT**

Tel : 03 87 34 34 30

OBJET : Dossier de déclaration concernant les travaux sur cours d'eau, commune de Semécourt – N°GUN-2024-00024

REF : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Travaux sur cours d'eau\SEMECOURT\2024 08 GFA DES SABLES

P.J. :

Monsieur le maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 6 septembre 2024, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant des travaux sur cours d'eau sur la commune de Argancy.

Ce dossier a été déposé par le GFA DES SABLES, représenté par M. Vincent Duval.

Après examen, je vous informe que le dossier transmis est recevable.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration en date du 21 septembre 2024 et du courrier envoyé au pétitionnaire valant avis de recevabilité en date du 21 septembre 2024 ;

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'un mois minimum. Le dossier de déclaration doit être consultable en mairie.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjoint


Laurent Staab